

ACCORD FORMATEUR PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE FRANCE

Ce document précise les conditions de l'accord entre l'association Premiers Secours en Santé Mentale France (« PSSM France »), SIRET 847 648 185 00019, et le formateur Premiers Secours en Santé Mentale France (« Formateur PSSM »)

Préambule

1. Le Formateur PSSM est le visage de PSSM France sur tout le territoire français et il est ainsi la clé du maintien de l'intégrité et de la réputation positive du programme de Premiers Secours en Santé Mentale.
2. Cet accord précise les exigences qu'un formateur PSSM doit remplir pour pouvoir représenter PSSM France et pour livrer des programmes PSSM. L'accord garantit la qualité et l'homogénéité des programmes PSSM sur tout le territoire français en termes de contenu, d'animation, de communication et de comportement du formateur PSSM.

1) Comportement

- a) J'adhère à l'accord ci-dessous décrit, qui se trouve sur la plateforme de [PSSMFrance](https://pssmfrance.fr)

2) Copyright

- a) PSSM France est le détenteur du copyright France pour les manuels PSSM France, les notes formateur PSSM, les présentations PSSM et la plupart des films utilisés dans les formations PSSM (« les matériels pédagogiques PSSM France »).
- b) Ces matériels ne peuvent être reproduits en aucune forme sans l'accord exprès et écrit d'un représentant qualifié et mandaté de PSSM France.

3) Logos et Marques commerciales

- a) Le terme « Premiers Secours en Santé Mentale » et le logo PSSM France sont des marques déposées par l'association PSSM France.
- b) Les marques ne doivent pas être utilisées dans le nom d'autres structures (par exemple ; PSSM Paris, PSSM Grand Est ...), le nom d'autres produits, services, noms de domaines, profil sur réseaux sociaux, site internet, livre ou d'autres supports.
- c) PSSM France a développé un logo Formateur, pour l'utilisation uniquement par des formateurs accrédités par PSSM France (Logo Formateur PSSM).
- d) Les formateurs ont le droit d'utiliser le Logo Formateur PSSM comme en complément à leur propre logo. Si le logo est utilisé en ligne, il doit intégrer un lien vers le site <https://pssmfrance.fr>. Ce droit est non exclusif et révocable.
- e) Le Logo Formateur ne doit pas être :
 - i) Utilisé comme une image ou avatar sur les réseaux sociaux
 - ii) Modifié, par exemple en effaçant ou en ajoutant du texte.

4) Modification aux matériels pédagogiques/ animation :

- a) J'accepte que PSSM France se réserve le droit de modifier les formations PSSM ou de les retirer en donnant un préavis d'au moins 6 mois.
- b) Je m'engage à ne pas modifier ou ajuster le contenu des matériaux pédagogiques. La modification du contenu pourrait avoir pour effet de remettre en question les bases scientifiques utilisées de la recherche PSSM sur laquelle le programme PSSM est construit.
- c) Je m'engage à ne pas modifier le titre de la formation PSSM que j'anime dans l'objet de suggérer qu'elle a été spécifiquement montée ou modifiée pour un groupe spécifique (par exemple, PSSM pour travailleurs sociaux). Seul PSSM France peut développer des modules destinés à des publics spécifiques et le formateur doit utiliser exclusivement les intitulés de formation données par PSSM France.
- d) Les éventuelles modifications aux matériels pédagogiques dans le programme de PSSM pourraient avoir un effet néfaste sur les participants. J'indemniserai PSSM France contre toute action qui serait le résultat direct ou indirect d'une modification non-autorisée des matériaux pédagogiques PSSM.

5) Matériels pédagogiques

- a) Le « Kit Formateur » reçu par moi en tant que Formateur Accrédité PSSM doit rester en ma possession et ne peut être ni donné ni utilisé par mon employeur ou un tiers.
- b) Je m'engage à ne pas revendre les manuels PSSM.
- c) Si je suis accrédité pour animer des formations PSSM soit destinées à des publics spécifiques soit en utilisant des outils spécifiques, je m'engage à ne pas utiliser ces manuels spécifiques pour d'autres utilisations, ni de les diffuser en dehors de la formation en question.
- d) Je m'engage à utiliser les dernières versions des matériels pédagogiques (délais de 6 mois)

6) Animation de formations PSSM

- a) Je m'engage pour chaque formation que j'anime à dispenser la totalité du programme PSSM. Je ne supprimerai pas des éléments et je n'en ajouterai pas d'autres sans l'accord écrit d'un représentant qualifié et mandaté de PSSM France.
- b) Je m'engage à ce que chaque participant à la formation reçoive un manuel PSSM comme partie intégrale de son assistance à la formation.
- c) J'animerai la formation en présentiel à tous les participants, sauf accord spécifique et écrit de la part de PSSM France.
- d) Si j'anime seul, je n'animerai que les formations PSSM pour lesquelles j'ai une accréditation actualisée, et je les animerai uniquement aux groupes d'âge pour lesquels elles ont été construites par PSSM France.
- e) Je n'animerai des programmes PSSM France que sur le territoire français ou aux citoyens français dans des ambassades françaises.
- f) Je m'engage à remplir la base de données PSSM (type de formation, date, nombre de participants).
- g) Pour chaque formation que j'anime, je récupérerai et saisirai dans la base de données PSSM, les coordonnées courriel de chaque participant qui devra compléter au retour de la formation et récupérer son attestation en ligne. Je collectionnerai et saisirai dans la base de données PSSM les retours de participants qui n'ont pas d'adresse courriel ou qui ne souhaitent pas le fournir.
- h) Je m'engage à animer au moins trois formations PSSM standard avant de faire une demande d'accréditation pour d'autres modules.



7) Accréditation de formateurs PSSM

- La durée accréditation est de 3 ans
- a) Pour pouvoir maintenir la validité de mon Accréditation Formateur, je dois
 - i) Animer au moins trois formations PSSM dans les 24 mois suivants mon accréditation dont au moins une a eu lieu dans les douze mois avant la date de renouvellement de l'accréditation.
 - ii) Adhérer et régler ma cotisation annuelle à l'association PSSM France
 - iii) Mettre à jour mes connaissances et participer à toute action de mise à jour organisée par PSSM France.

8) Non-conformité avec l'accord

- a) J'accepte que PSSM France prenne les actions suivantes si je ne me conforme pas à l'accord :
 - i) Me contacter directement pour résoudre le problème
 - ii) Si cet essai de résolution est non-concluant, PSSM France mettra mon accréditation en « désactivée » jusqu'à ce qu'une résolution soit trouvée. Quand un formateur est désactivé il ne peut plus acheter de manuels PSSM ni entrer des informations dans la base de données PSSM.
 - iii) PSSM France a aussi la possibilité d'auditer toutes les formations PSSM que j'ai animé, y compris d'examiner les retours d'anciens participants.
 - iv) Si une résolution satisfaisante ne peut intervenir, je perdrai mon accréditation PSSM France et je ne serai plus en mesure d'animer des formations PSSM.

9) Modification de cet accord

- a) J'accepte que PSSM France puisse modifier les termes et conditions de cet accord.
- b) Après modification des termes et conditions du présent accord, j'accepte de notifier à PSSM France, mon acceptation de l'accord modifié.
- c) Si je ne signale pas mon acceptation du nouvel accord, mon accréditation PSSM France sera perdue trois mois après notification du nouvel accord.

10) Accord du formateur

J'accepte que si les conditions citées ne sont pas réunies, mon accréditation PSSM France soit perdue. Après avoir perdu mon accréditation, pour la récupérer je serai obligé d'assister aux journées obligatoires de la Formations de formateurs PSSM et renouveler mon engagement à l'issue de ces journées.

Le

Nom et prénom, signature,

Jacques Marescaux

Président de PSSM France